

Histoire des maires de Toul

par Gérard HOWALD

MAÎTRES-ÉCHEVINS ET MAIRES

Le maître-échevin était le premier magistrat de la cité. L'abbé Eugène Martin, auteur d'une étude « *La Révolution communale à Toul* » en 1896, le reconnaît comme « *le chef de la ville* » bien que son rôle fût essentiellement honorifique. Il détenait les clés, les étalons de mesure et la balance de la ville. Quatre hal-lebardiers assuraient sa protection lors de ses déplacements.



Mémoires de Jean du Pasquier, procureur syndic de la cité de Toul, 1658.

Le maître-échevin était nommé chaque année, le 23 avril, jour de la saint Georges et saint Gérard. « *Ce jour-là (Mémoire de Jean du Pasquier, 1648), le maître-échevin en charge, les dix justiciers, le procureur-syndic et le secrétaire s'assemblaient à l'Hôtel-de-Ville, à 7 heures du matin. Après avoir fait sonner la ban-cloche de l'église Saint-Gengoult, ils se rendaient à l'hôtel épiscopal et remettaient à l'évêque un pli contenant trois noms, sur lesquels devait porter le choix du nouveau maître-échevin. Aussitôt la nomination faite, l'élu était conduit à la cathédrale où il prêtait serment. A sa sortie de l'église, les arbalétriers de la ville y pénétraient pour y tirer quelques coups d'arquebuse. Le soir même, le maître-échevin donnait un festin général à tout le corps de la ville, à l'évêque, à son conseil, au gouverneur et aux gens du roi. Si la charge de maître-échevin lui était conférée pour la première fois, les frais du festin lui incombait. Dans le cas contraire, il ne versait que cinquante livres, la ville payait le surplus de la dépense* » .

En 1641, l'évêque, à la suite de l'établissement d'un bailliage à Toul, perdit la prérogative de nommer les maîtres-échevins. Dorénavant ce sera le Conseil des Quarante qui élira le maître-échevin. Le Conseil des Quarante était élu par les bourgeois des six paroisses de la ville. Cette nouvelle disposition avait bien évidemment l'agrément des bourgeois. En revanche, le maître-échevin ne serait plus secondé que par deux échevins. Les Toulous tentèrent bien de protester auprès du roi de France mais la cour rejeta leur pétition. Ce mode d'élection fut maintenu jusqu'à la Révolution.

Un décret de l'Assemblée Nationale du 14 décembre 1789 va uniformiser l'organisation des communes : les *mairies*, *échevinats*, *consulats*, *hôtels-de-ville* devront être remplacés par des municipalités électorales qui prendront le nom de Conseil général de la

commune. Le chef de toute municipalité devra porter le nom de *maire*.

La constitution de l'an III, adoptée par la Convention le 5 fructidor (22 août 1795), prévoit la réorganisation des communes. Désormais, dans les villes de plus de 5000 habitants, le Conseil général de la commune est remplacé par une administration municipale composée de cinq membres élus par les assemblées primaires du canton. Les administrateurs, élus pour deux ans, élisent leur président (maire). Un commissaire, nommé par le Directoire exécutif était placé près de chaque administration départementale et municipale.

Le Consulat modifie, une nouvelle fois, l'ordre des choses. Désormais, il y aura un maire, deux adjoints nommés par le chef de l'Etat pour les villes de plus de 5000 habitants et un conseil municipal composé de trente membres nommés par l'autorité supérieure, c'est-à-dire le préfet.

La nouvelle loi du 21 mars 1831 sur l'organisation municipale prévoit que chaque commune devra

avoir un conseil municipal. La population à Toul étant alors de 7 314 habitants, le nombre de conseillers municipaux sera de 23. Le maire sera assisté par deux adjoints. Les conseillers seront élus par l'assemblée des électeurs communaux comprenant deux catégories. La première comporte les citoyens âgés de 21 ans et les plus imposés. Le nombre des habitants pouvant voter (électeurs censitaires) était proportionnel au nombre de la population. La seconde catégorie du corps électoral comprenait les membres des tribunaux. La ville de Toul est divisée en trois sections : les deux premières éliront chacune huit conseillers, la troisième en élira sept.

Après la chute de la Monarchie de Juillet, les conseils municipaux sont élus au suffrage universel. Une nouvelle loi du 8 juillet 1852 donnait au chef de l'État, le prince Louis Napoléon, le pouvoir, pour les villes de plus de 3000 habitants, de nommer le maire et les adjoints, même en dehors des membres des conseils municipaux. Les mandats étaient de trois ans ; ils seront portés à cinq ans en 1855.

LISTE DES MAÎTRES-ÉCHEVINS ET DES MAIRES DEPUIS 1238

Maîtres-échevins

Concernant les maîtres-échevins, la liste n'est pas exhaustive, elle a été publiée dans «Histoire de la ville et cité de Toul» en 1881 par le commandant Daulnoy. L'auteur a tiré ses noms de divers manuscrits et ouvrages. On remarquera, que pour certaines périodes, il n'a pas trouvé le nom du maître-échevin en poste.

1238 Néméric Barat
1354 Pierre de Veuil

1333 Jean le Bègue

1341 Jean de Blois

Indiqués sans date, mais doivent être compris entre 1355 et 1400 :

Thiéri de la Raque

Lanfrid

Poirson Trotez

Pierre Trontoy

Jean le Poignetier

Vichard

Pierre Ceruel

Jean Trotez

Jaqueti

Jaqueti le Cournour

Jean de Loubaigne

Cardenois

Mafrignon de Lanfrignon

Jean Colinet

Jean le Chantelain

1401 Gérardin Huard

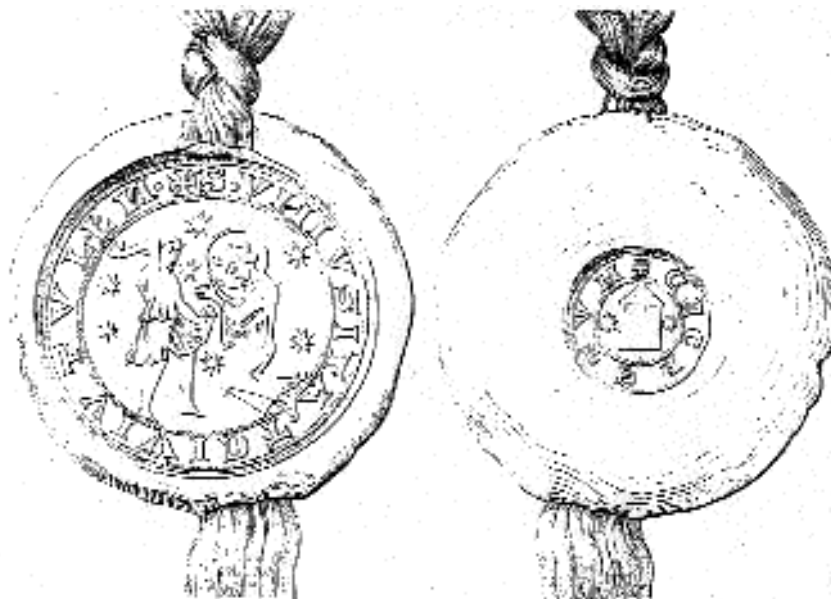
1409 Regnaud le Poivre

1431 Poirsonneti

1436 Jean Colignon

1440 Jean Colignon le jeune

1441 Jean Ranceleti



Le plus ancien sceau de la cité de Toul, XIII^e siècle.

Il représente la lapidation de saint Etienne.

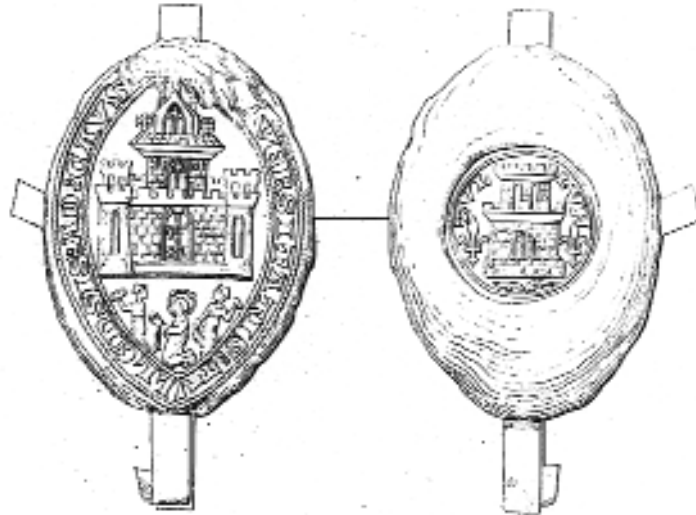
1442 Garsir Jean de Liverdun	1445 Jean Colignon	1448 Jean, dit le Roulet
1449 Thomas le Moûtret	1450 Jean Vichardou	1453 Jean de Port
1454 Thomas Polinet	1458 Jean Ronceleti le jeune	1460 Nicolas de Rambervillers
1467 Simonin Boisleau	1478 Jean Desloyes le Cardinal	1490 Aubriet de la Fosse
1491 Jean de Malmalance	1496 Thiesselin de Dom Remi	1499 Jean de Lunéville
1506 Claude de Calabre	1512 Lanfans Tirand	1516 Charles Lanfans
1517 Jean Poirsson	1522 Jacques Mogny	1523 V. Paillard
1524 Jean Poirsson	1526 Jean Poirson	1528 Richard de Faux
1530 Thomas Boisleau	1535 Aubriot de Lafosse	1538 Guillaume Roder
1540 Simon Boisleau	1542 Albéric de Lafosse	1544 Aubriot de Lafosse
1552 Jean boisseau	1554 Aubriot de Lafosse	1557 Jehan Claudet
1589 Claude Vilicy	1593 François Petitgot	1598 Nicolas de Lafosse
1601 Baillivy	1602 Claude Odam	

Indiqués sans date, mais doivent être compris entre 1603 et 1617 :

Joseph Baillard,	Renaud Du Pasquier,	Jean Noirel,
Mengin des Hazards,	Jean Franche,	Clément Bicley.
1618 Bernard Roder de Jubainville	1619 Etienne Baillivy	1620 Bernard Roder de Jubainville
1621 Claude Odam	1622 et 1623 Charles Baillivy	1625 Claude Odam
1626 Martin Caillier	1627 Laurent Belprey	1628 Charles Baillivy
1630 à 1632 François Hénard	1633 et 1634 Claude Odam	1635 Dominique Hénard
1636 et 1637 Laurent Belprey	1638 et 1639 Claude Odam	1640 Charles Baillivy ¹

1. Le commandant Daulnoy n'apporte aucun commentaire sur les maîtres-échevins. En parcourant les Mémoires de Jean Du Pasquier (1658) publiées en 1878 par MM. Daulnoy et

Pillement, on apprend que Charles Baillivy, décédé à Toul le 9 novembre 1644, est le dernier maître-échevin nommé par un évêque.



Sceau de la cité de Toul, XIV^e siècle.

La lapidation de saint Etienne a été reléguée au second plan au bénéfice de l'enceinte, symbole de la cité. Les bourgeois affirmaient ainsi leur opposition à la tutelle de l'évêque.

1641 à 1644 Jean Roder de Bainville ²	1645 Jean Lelievre	1646 Jean-René Midot
1647 et 1648 Claude Piant	1649 et 1650 François Hénard	1651 à 1654 Louis Odam
1655 à 1657 Claude Pillement	1658 et 1659 François Hénard	1660 Claude Pillement
1661 à 1668 Jean Favier	1669 et 1670 Gaspard Bourgogne	1671 à 1674 Théodore de Huz
1675 à 1678 François Godfrin	1679 et 1680 Dominique Hénard	1681 et 1682 Christophe Viterné
1683 et 1684 Etienne Loison	1685 et 1686 François Pillement	1687 et 1688 Jean Baptiste Bicquille
1689 et 1690 Théodore de Huz	1691 et 1692 Nicolas Pillement	1693 Grouzellier

À partir de Grouzellier, le commandant Daulnoy ne précise plus le prénom des maîtres-échevins. Les archives de la ville sur lesquelles il s'est appuyé pour établir cette liste ayant disparu lors de l'incendie de l'Hôtel de Ville, il ne nous est pas possible de restituer le prénom des maîtres-échevins qui suivent.

1694 à 1699 Bicquille	1700 à 1704 Grouzellier	1705 à 1706 Lanty
1707 à 1718 Grouzellier	1719 à 1751 Lanty ³	1752 à 1755 Bicquille
1756 à 1760 Lanty	1761 à 1763 Michel Henry	1764 à 1768 Olry
1769 à 1775 Bicquille	1775 à 1790 Léopold de Contault ⁴	

Quels enseignements peut-on tirer de cette liste établie par Daulnoy ? Certains maîtres-échevins accompliront plusieurs mandats. On peut en déduire qu'ils avaient toute la confiance de l'évêque. On remarquera aussi que plusieurs maîtres-échevins portent le même nom : ils étaient vraisemblablement issus de la même famille.

Trois grands archidiacres de l'Eglise de Toul portaient le même nom que trois maîtres-échevins. Il s'agit de Jean Midot, grand archidiacre en 1640, Nicolas Lanty, grand archidiacre en 1751 et Nicolas de Huz, grand archidiacre en 1752.

2. Premier maître-échevin élu par le Conseil des Quarante.

3. Assurément le maître-échevin qui est resté le plus longtemps en poste le fut pendant 36 ans.

4. A la veille de la Révolution, Léopold Contault portait le titre de maire.



Sceaux de Toul, XVII^e siècle.



La maison commune, place du Pilon, imaginée et dessinée par Jules Poitte pour illustrer la couverture d'un livre de l'abbé Eugène Martin.

Maires

Dans cette liste, nous indiquons si le maire a été élu ou nommé ou si, à l'issue de son dernier mandat, il a été battu, révoqué, démissionné ou s'il ne s'est pas représenté.

1790-1791 : Elu, Charles-François Bicquille. Ne se représente pas.

Il est compris dans la moitié des conseillers sortants, 2 mandats

1791-1792 : Elu, Dominique Jacob. Démission.

1792-1794 : Elu, Jean Bouard. La loi ayant changé il ne fut pas nommé maire.

1794-1795 : Nommé, Philippe Genevaux. Destitué.

7 mai 1795-3 novembre 1795 : Nommé, Hubert Lacroix. Ne se représente pas.

8 novembre 1795-2 décembre 1795 : Elu, Claude-Pierre Maillot. Démission.

1795-1796 : Elu, Nicolas Poincloux. Démission.

1796-1797 : Elu, Charles-François Bicquille. Battu.

1797-1799 : Elu, Nicolas Poincloux. Ne se représente pas.
 1799 -1800 : Elu, Jean-Baptiste Bouchon. Démission.
 1800 -1813 : Nommé, Dominique-Etienne Houillon. Décédé.
 1813-1814 : L'adjoint au maire assure l'intérim à la suite du décès du maire.
 9 janvier 1814 - 2 avril 1814 : Nommé, Paul-Alexandre Guerre. Destitué.
 2 avril 1814 - 5 avril 1814 : Nommé, Louis-Hyacinthe Génot. N'est pas confirmé dans ses fonctions de maire.
 1814-1815 : Nommé, Jean-Baptiste Le Limonier de la Marche. Destitué.
 23 mars 1815 - 9 août 1815 : Nommé, Jean Baptise Balland. Destitué.
 1815-1829 : Nommé, Jean-Baptiste Le Limonier de la Marche. Démission, il décède 8 jours après 5 mandats.
 1829-1848 : Nommé, Jean-François Croissant. Destitué. 7 mandats.
 1848-1851 : Nommé, Joseph-André Didelot. Démission. 2 mandats.
 1851-1860 : Nommé, François Drouard. Démission. 3 mandats.
 1860-1871 : Nommé et élu, Donat Desloges. Ne se représente pas. 2 mandats.

Notes sur les différents hôtels de ville de Toul.

En un peu moins de huit siècles, l'hôtel commun appelé également maison commune, mairie ou hôtel de ville, a changé six fois de siège.

Le premier hôtel commun dont l'emplacement nous est parvenu, s'élevait place du Pilon, place du Couarail aujourd'hui. Il est mentionné dans un acte de l'évêque de Toul, Conrad Probus, dans lequel il ordonne la destruction de l'hôtel commun et l'interdiction de le reconstruire. Cette ordonnance faisait suite à la révolte des habitants contre son autorité. Les bourgeois, en quête de liberté et d'autonomie, avaient contraint l'évêque à se réfugier dans son château de Liverdun et avaient séquestré les chanoines de la cathédrale dans la maison commune. L'interdiction fut-elle levée ou contournée ? Toujours est-il, qu'en l'année 1512, l'hôtel commun était tellement délabré, donc déjà fort ancien, qu'il fallut le restaurer entièrement. Il avait donc été reconstruit malgré l'interdiction de l'évêque.

Moins de deux siècles plus tard, en 1697, les magistrats qui se trouvaient trop à l'étroit dans l'hôtel commun de la place du Pilon décident d'installer le siège de la municipalité place d'Armes, place du Marché aux Légumes aujourd'hui, dans un corps de maison, situé au-dessus de la ruelle. L'immeuble appartenait à la veuve Gervaise qui le céda à la Ville pour la somme de 7500 f. L'ancienne maison commune fut vendue 2600 f.

Durant les travaux d'aménagement de la nouvelle mairie, les magistrats élirent domicile dans le bâtiment du

bailliage et siège présidial de Toul, rue des Lombards. Plus tard, l'immeuble sera transformé en prison puis en centre médico-psychologique pour enfants.

A la veille de la Révolution, vraisemblablement faute d'entretien, l'hôtel de ville menace ruine. Il faut dire, d'après Bicquille, futur maire de Toul, qu'à chaque fois que les finances de la ville permettaient de rénover la mairie, l'intendant des Trois Évêchés confisquait l'argent thésaurisé. Les pauvres magistrats, « *découragés, ne disposant plus de rien, laissent à présent l'hôtel de ville pour ce qu'il est, attendant tranquillement le jour où il s'écroulera sur leur tête* ». Heureusement, la Révolution mettra un terme au risque encouru par les élus toulousains. En effet, en 1801, la ville échange le vieil hôtel de ville de la place d'Armes contre l'ancien palais des évêques (voir chapitre consacré à Dominique Etienne Houillon).

A partir de 1903, après le déménagement de la sous-préfecture, d'importants travaux furent réalisés à l'hôtel de ville. Au premier étage, on installa la salle du conseil municipal. Le salon rond, au rez-de-chaussée, fut restauré et le mobilier remplacé. Le maire, Albert Denis, opta pour des meubles de style Louis XV rappelant la splendeur de l'époque où le palais abritait les évêques de Toul (une partie du mobilier se trouve aujourd'hui au musée).

Le musée qui se trouvait également au rez-de-chaussée retrouva les salles qui lui avaient été confisquées lors de la crise qui opposa le maire Albert Denis au conservateur du musée.



L'ancien hôtel de ville (1696-1801).

Puis ce fut l'incendie de l'hôtel de ville dans la nuit du 20 décembre 1939 ! Incendie criminel puisque l'enquête de police mettra en évidence trois départs de

feu. On accusa la cinquième colonne ! L'auteur, ou les auteurs, ne furent jamais découverts. Une petite partie des collections du musée fut sauvée. En revanche, l'état civil fut totalement détruit. Il faut se souvenir qu'à la veille de la déclaration de la guerre, les archives et les collections du musée avaient été mises en sûreté. Malheureusement, elles avaient été rapportées à l'hôtel de ville quelques jours avant l'incendie.

Pour la cinquième fois la mairie déménagea. Le choix se porta sur l'ancien hôtel du gouverneur militaire, rue Béranger.

Dès le lendemain de l'incendie de l'ancien palais épiscopal, les municipalités qui se sont succédé se sont employées à la reconstruction d'un des plus beaux fleurons de notre patrimoine. La première pierre fut posée en 1971 et, le 15 mars 1977, le nouvel hôtel de ville était inauguré par le ministre de l'Intérieur, Michel Poniatowski.

BICQUILLEY Charles-François, maire poète...

**Maire de Toul du 4 février 1790 au 20 novembre 1791
et du 1 floréal an 4 (27 avril 1796) au 3 germinal an 5 (23 mars 1797).**

Charles-François Bicquille est né à Toul le 20 août 1738 de Pierre Bicquille, avocat au parlement, et de Jeanne Collot, son épouse. L'origine de la famille Bicquille à Toul remonte au XVI^e siècle. Pendant trois siècles, elle a occupé les premières charges de la magistrature.

Charles-François, après de solides études, obtient son baccalauréat en soutenant, le 9 août 1758, deux thèses à la faculté de droit à Pont-à-Mousson. Mathématicien distingué, il publiera deux ouvrages : "Du calcul des probabilités" en 1783 et "Théorie élémentaire du commerce" en 1804. En 1764, il s'engage à la compagnie de Beauvau comme garde du roi. Il accédera au grade de capitaine. Mais c'est surtout comme mathématicien et poète satirique que l'histoire a retenu son nom.

En 1777, le futur maire de Toul écrit, pour le plus grand plaisir de ses concitoyens, un poème héroï-comique en huit chants et 2002 vers intitulé "La Croisade". Dans ce pamphlet haut en couleur, l'auteur brocarde l'évêque de Toul, des Michels de

Champorcin, et les chanoines de la cathédrale qui ont fomenté le démembrement du diocèse de Toul pour que soient créés les diocèses de Saint-Dié et de Nancy. Pour prix de leur abandon, l'évêque reçut la commande de l'abbaye de Saint-Mansuy qui s'élevait à quarante livres et les chanoines une croix en or et l'anoblissement du chapitre. La Croisade ne fut pas publiée du vivant de son auteur, mais des copies circulaient sous le manteau.

*"Enfin, les voilà donc en tout point décorés
Ces nobles Messieurs du chapitre,
Tandis qu'il est écrit au Greffe en un registre
Qui pense que la croix leur donne un nouveau titre,
Non pour être meilleurs, mais plus considérés,
Que cédant à l'orgueil dont ils sont dévorés,
C'est contre l'intérêt des Messieurs tonsurés
Qu'à la faveur d'un certain porte-mitre,
Ils en ont acquis le droit d'être séparés....."*

Dans l'affaire du démembrement du diocèse, les Tulois voulurent faire part de leur mécontentement à l'évêque et sollicitèrent une audience auprès du prélat en novembre 1776. Seulement, pour convoquer l'as-



Charles François Bicquille.



**Armoiries de
l'évêque
Xavier des
Michels de
Champorcin.**

semblée des bourgeois afin de désigner les délégués qui se rendraient chez l'évêque, les habitants sonnèrent le tocsin ce qui déplut fortement à Champorcin. Bicquille qui, en sa qualité de capitaine aurait dû prévenir le commandant de la province, fut condamné à deux mois de prison pour ne pas l'avoir fait. Deux ans après cette affaire, Bicquille qui s'était pourtant élevé contre l'anoblissement du chapitre, sollicite pour lui-même d'être anobli.

Franc-maçon, Charles-François Bicquille crée à Toul la loge des Sept-Sœurs en 1782. Il en devient l'orateur en 1798.

En 1790, le 4 février, il est élu maire de Toul par 687 suffrages sur 955 votants. Il restera en fonction jusqu'au 13 novembre 1791. Durant son mandat et avec son assentiment, voit le jour la Société Toulousaine des Amis de la Constitution à laquelle se substituera la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité désignée aussi sous le nom de Club des Jacobins⁵. Le 23 février 1790, Bicquille, entouré d'officiers municipaux, reçoit en l'hôtel commun (mairie, place du Marché), le serment civique de l'évêque Etienne Xavier des Michels de Champorcin. Petite revanche pour Bicquille d'avoir obligé celui qui avait été la cause de son incarcération à se déplacer à l'hôtel de ville pour accomplir son devoir.

Pendant la Révolution, une des principales tâches des municipalités fut le ravitaillement de la population. L'année 1791 fut particulièrement néfaste pour le Toulousain. Au mois de mai, des gelées et la grêle dévastèrent le vignoble et les terres cultivées. Bicquille prit plusieurs mesures pour que ses concitoyens ne souffrent pas trop de la pénurie des denrées. Il contraignit les boulangers à fournir du pain en quantité suffisante.

Durant son mandat, Bicquille organise les premiers bataillons de volontaires. En novembre Bicquille est compris dans la moitié des conseillers sortants. Dominique Jacob, avocat, lui succède à la mairie. Un mois après, l'ancien maire est nommé vice-président du directoire du département. Il le restera

5. La Société des Amis de la Constitution a été fondée à Toul le 22 octobre 1790. Les séances se tinrent tout d'abord dans la grande salle du séminaire puis, un an plus tard, dans l'ancien couvent des Dominicains situé dans l'espace compris entre la rue Lafayette, docteur Chapuis et Joseph Carez.

jusqu'en 1793 lorsque le directoire sera accusé de "fédéralisme" et de "modérantisme" ce qui valut à Bicquille d'être, pour la deuxième fois, incarcéré. Mais c'est surtout en raison de son amitié avec le député de la Meurthe, Jean-Baptiste Salle, que Bicquille fut arrêté. Il avait reçu une lettre de Salle dans laquelle le député traitait Levasseur, envoyé de la Convention dans le département, de *tartuffe et d'hypocrite*. Salle conseillait de mettre les représentants de la Convention en état d'arrestation et accusait le tribunal révolutionnaire d'être un tribunal de sang. Bicquille avait lu cette lettre en public. Convoqué devant les représentants de la Convention, il reconnut les faits mais refusa de donner l'original de la lettre que lui avait adressé Jean-Baptiste Salle. Un an après, le 1er messidor an II (19 juin 1794), Jean-Baptiste Salle fut condamné à mort et guillotiné le lendemain. Quant à Bicquille, il ne dut son salut qu'à l'intervention de ses concitoyens, notamment de Dominique Jacob qui lui avait succédé à la mairie et était élu député depuis. Assigné à résidence, ce n'est que le 28 vendémiaire an 3 (19 octobre 1794) qu'il recouvre la liberté.

Le 14 brumaire an IV (5 novembre 1795), Bicquille est élu membre de l'administration municipale et, le 18 floréal an IV (7 mai 1796), président de la même assemblée, c'est-à-dire maire. Quelques jours après son élection, la municipalité émet l'idée de réunir les deux hôpitaux de Toul, l'hôpital Saint-Charles et la Maison-Dieu dans l'ancienne abbaye de Saint-Evre. Ce projet n'eut pas de suite. C'est également sous l'administration de Bicquille que l'église Saint-Gengoult fut rendue au culte, les paroissiens préférant cette église à la cathédrale où il y avait trop de réparations à effectuer.

Tous les ans, le 21 janvier, jour anniversaire de l'exécution de Louis XVI, le pays, conformément à la loi, était le théâtre de la cérémonie du serment de haine à la Royauté. À Toul, la manifestation se déroulait place de la Fédération, aujourd'hui place de la République. Ce jour-là, les fonctionnaires, les autorités civiles et militaires prêtaient le serment de haine à la Royauté et de fidélité à la constitution républicaine. Or, le 2 pluviôse an V (21 janvier 1797), un général de division se trouvait à Toul où une partie de ses troupes était cantonnée. Ce général n'était autre que Jean-Baptiste Bernadotte, futur maréchal de France et futur roi de Suède. Bernadotte, qui s'était joint, avec ses sol-

dats, aux autorités, prêta le serment et le fit prêter à ses hommes. Après quoi il signa le registre des délibérations du conseil municipal où est consigné le déroulement de la cérémonie. Le registre des délibérations est déposé aux archives de la ville. Une main anonyme a barré une partie du paragraphe où il est mentionné de Bernadotte. La même, peut-être, a rajouté sous la signature du général : « *depuis, roi de Suède* ».

Lors de l'élection pour le renouvellement de quatre administrateurs municipaux, Bicquille n'arrive qu'en septième position sur vingt candidats. Il n'est donc pas élu. Sa carrière politique n'est pas terminée pour autant. A l'occasion de la réorganisation du conseil municipal, il est nommé conseiller municipal par le préfet, le 2 prairial an VIII (18 juin 1800). La nouvelle assemblée compte 30 membres alors que la précédente n'en comptait que cinq. Il siègera jusqu'au 31 août 1804.

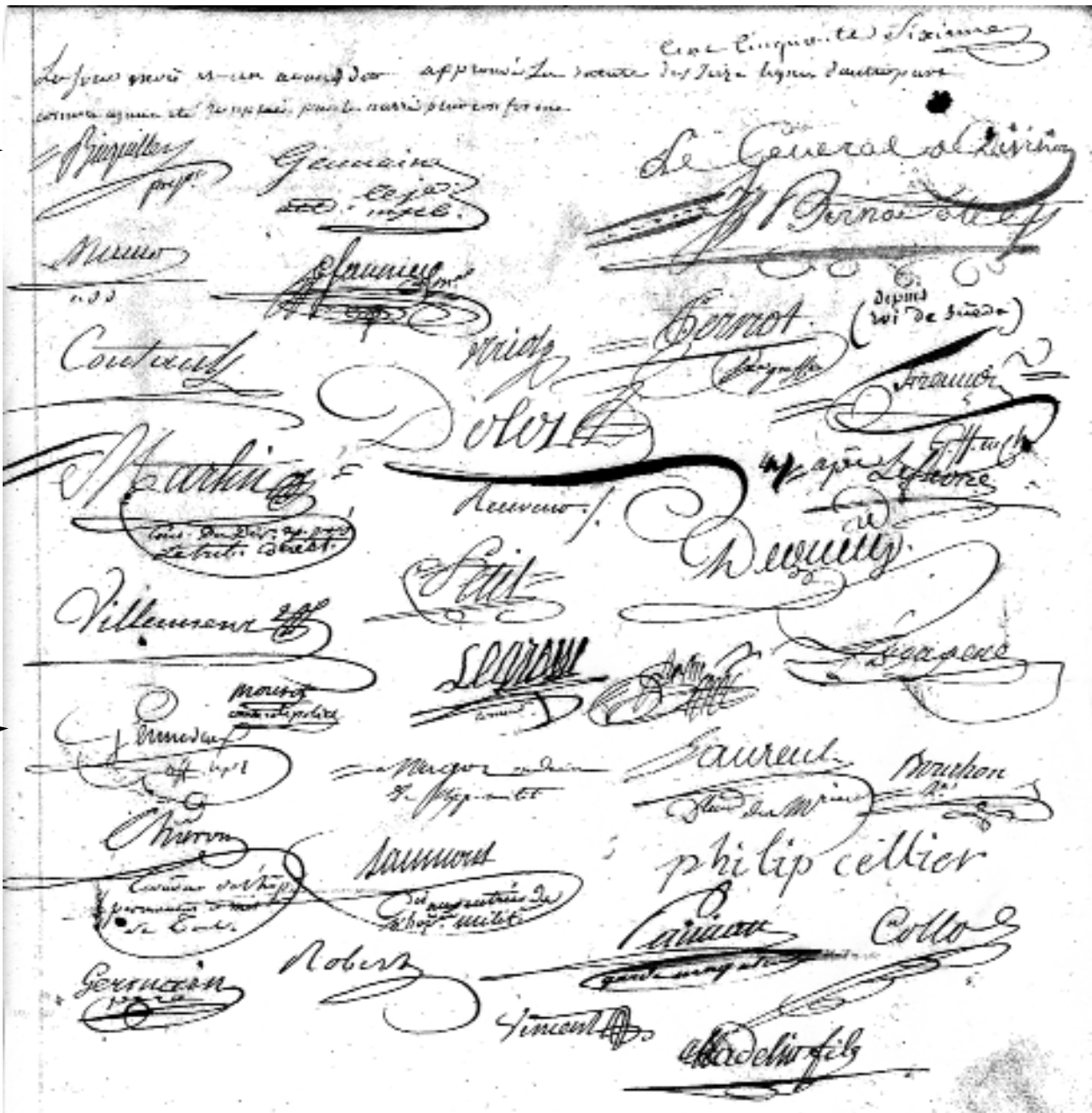
A l'avènement de l'Empire, il se retire de la vie publique et, pour marquer sa réprobation au nouveau régime, reprend sa plume de poète satirique et écrit :

*L'an douze finit, l'empire commence,
Billet d'enterrement,
De très haute et très puissante dame,
République
Une, indivisible et impérissable
Requiem in pace
Citoyens, frères et amis
Partisans de la République
Grands raisonneurs en politique
Dont je partage la douleur
Venez assister en famille
Au grand convoi de notre fille
Morte en couche d'un empereur
L'indivisible citoyenne
Qui ne doit jamais périr
N'a pu supposer sans mourir
L'opération césarienne
De profundis*

Lorsque Charles-François Bicquille fut arrêté et incarcéré à Nancy en 1793, le Comité de Surveillance de Toul a rédigé une note le concernant : « *Homme de caractère ouvert, liant, confiant et désintéressé. Ses opinions politiques, à l'instant de la Révolution furent celles d'un Ami de la liberté* ». En règle générale, les fiches émanant du Comité de

Surveillance étaient plutôt négatives ! Le 21 décembre 1814, Charles-François Bicquille meurt à Toul. Il aura ainsi vu la chute de Napoléon mais aussi le retour des Bourbons. Son fils Pierre-Marie de Bicquille,

général et baron de l'Empire, né à Toul le 5 novembre 1771 est mort à Villafranca, en Espagne, le 26 janvier 1809.



Sur cette page du registre des délibérations du conseil municipal en date du 5 pluviôse an V (21 janvier 1797) figurent les signatures du général Jean Baptiste BERNADOTTE, futur roi de Suède, Charles François BICQUILLEY et Philippe GÉNEVAUX.